

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance spéciale du 29 juillet 2019

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 29 juillet 2019 à 19h40 à la salle communautaire, située au 16, rue Principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénommé	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Madame	Marilyn Brunet	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain Fortin. Tous les membres du conseil municipal étant présents, l'article 157 du Code municipal est invoqué pour tenir l'assemblée spéciale.

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Fortin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h40.

2019-07-480 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marilyn Brunet et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité

**2019-07-481 SIGNATAIRES POUR LE COMPTE DE LA CAISSE
DESJARDINS HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT **QUE** la municipalité désire effectuer le transfert de ses opérations auprès de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT **QU'**il y a lieu de désigner les représentants et de déterminer leurs pouvoirs;

Il est proposé par Christianne Cloutier et il est résolu :

Que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La secrétaire-trésorière par intérim exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de 2 d'entre eux, dont un élu et un fonctionnaire.
- Les signataires seront Alain Fortin, maire, Serge Lafontaine, conseiller, Emmanuelle Michaud, directrice et secrétaire trésorière par intérim, Véronique Danis, directrice adjointe et secrétaire trésorière adjointe.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par le représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment soit en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de la modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-482

**OUVERTURE DE LA MARGE DE CRÉDIT CHEZ DESJARDINS
POUR LE COMPTE COURANT**

CONSIDÉRANT **QUE** la municipalité effectue le transfert de ses opérations à la Caisse Desjardins de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT **QU'**il y a lieu de demander l'ouverture d'une marge de crédit pour les opérations courantes de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu que la municipalité demande une marge de crédit de 600 000\$ pour son fonctionnement courant et autorise la direction générale à remplir les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-483 OUVERTURE DE LA MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE EN ATTENTE DES SUBVENTIONS À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a encore plusieurs subventions à recevoir dans plusieurs dossiers et que pour la bonne marche des opérations, il y a lieu de demander une marge de crédit temporaire en attendant de les recevoir;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité demande une marge de crédit temporaire de 300 000\$ en attendant les subventions à recevoir et autorise la direction générale à remplir les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-484 DOSSIER 3955-78-4457 – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'EFFECTUER LES DÉPENSES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le nouveau jugement exécutoire dans le dossier et qu'il y a lieu de procéder sans délai aux travaux de stabilisation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra effectuer une demande de certificat d'autorisation pour les travaux dans la rive du ruisseau et devra demander l'accompagnement du service de génie de la MRCVG;

Il est proposé par le conseiller M. Claude Desjardins et il est résolu que :

- la direction générale soit autorisée à effectuer toutes les dépenses nécessaires pour l'exécution des travaux nécessaires;
- le service de génie municipal de la MRCVG soit autorisé à présenter une demande pour un certificat d'autorisation au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-485 NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU);

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de procéder aux nominations suivantes :

M. Serge Lafontaine, conseiller
Mme Marie-Paule Gosselin, résidente
M. Pierre Côté, résident
Mme Caroline Lapointe, résidente
Mme Émilie Lemay, résidente

Adoptée à l'unanimité

2019-07-486

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

M. Alain Fortin
Maire

Mme Emmanuelle Michaud
Directrice générale par intérim

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Emmanuelle Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim